



ZI Parc Actival - 233, Rue Raymond Noël
01140 SAINT DIDIER SUR CHALARONNE
Département de l'Ain

PUBLIE LE 03.07.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N° 2

COMPTE RENDU DU 25 JUIN 2026

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 18 juin 2026, s'est réuni le jeudi 25 juin 2026 à 18h30 à St Didier-sur-Chalaronne sous la Présidence de Paul Ferré.

Election d'un secrétaire de séance

27 votants

Le Comité Syndical, par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, DESIGNNE Monsieur Benoit Peigné, secrétaire de séance.

POINTS SOUMIS A DELIBERATION

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical n° 1 du 21 mai 2026,

Le procès-verbal du dernier comité syndical est soumis à approbation.

25 votants

Le Comité Syndical, par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le procès-verbal du comité syndical du 21 mai 2026.

2. Délibération approbation CFU

M. Ferré présente la maquette du Compte Financier Unique (CFU), transmise par mail à l'ensemble des délégués titulaires et suppléants avec la convocation. Il invite les délégués l'approuver.

Le Comité Syndical par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le Compte Financier Unique

3. Délibération approbation décision modificative

M. Ferré indique que, lors du vote du budget primitif 2026, la reprise anticipée du résultat avait été inscrite sur la base d'un montant prévisionnel. À la suite de l'approbation du Compte Financier Unique (CFU), un écart de 0,01 € est constaté entre le résultat définitif et le montant repris au budget. Monsieur Ferré demande au Comité Syndical d'approuver cette modification du budget.

Le Comité Syndical par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la décision modificative.

4. Délibération ligne de trésorerie

M. Ferré rappelle la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie annuelle d'un montant de 700 000 €, arrivant à échéance en juillet 2025. Il présente les résultats de la consultation menée auprès de quatre établissements bancaires.

Il explique que la majorité des usagers s'acquitte de leur facture dans un délai de quatre mois suivant son émission. Une partie des redevables fait toutefois l'objet de relances puis de procédures de recouvrement par le Service de Gestion Comptable (SGC), qui parvient à recouvrer près de 99 % des sommes facturées. Si ce taux de recouvrement est très satisfaisant, ces délais de paiement rendent la gestion de la trésorerie du Syndicat plus complexe.

Au regard des offres reçues, M. Ferré propose aux membres du comité syndical de retenir celle de la Caisse d'Épargne, qui présente des taux fixes compétitifs ainsi qu'une plateforme de gestion dématérialisée. Il précise que le recours à un taux fixe, bien que légèrement plus élevé, offre une meilleure sécurité pour le Syndicat.

Le Comité Syndical par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la nouvelle ligne de trésorerie de la Caisse d'Épargne à taux fixe de 3.07%.

5. Délibération élection des membres de la commission d'appel d'offres

Monsieur FERRE Paul explique au Comité Syndical qu'à la suite de l'élection du nouveau Comité Syndical, il est nécessaire d'élire une nouvelle commission d'appel d'offres. Une liste de candidat est proposée :

- 5 titulaires : Benoit Peignié, Agnès Bigot, Guy Dupuit, Guillaume Agaty, Jean- Claude Aublanc
- 2 suppléants : Claude Jacquet, Eckert Pierre
- Le président est membre de droit

Le Comité Syndical par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la liste de candidats proposée par le Président.

6. Délibération modification de la convention Vizzia entre les communes et le Smidom

Monsieur Ferré rappelle que, lors de la séance du Comité syndical du 29 novembre 2024, les élus ont approuvé la mise à disposition des caméras Vizzia, acquises par le Smidom, au bénéfice des communes.

À cette occasion, le Comité syndical avait également validé la mise en place d'une convention prévoyant un partage des recettes issues des amendes entre la commune concernée et le Smidom, à parts égales (50 % chacun).

Le Smidom souhaite désormais réviser les modalités de participation financière des communes et propose l'instauration d'une contribution de 150 € par mois d'utilisation du matériel. Monsieur Ferré soumet au Comité syndical cette nouvelle proposition afin d'approuver les conditions révisées de prêt des caméras Vizzia.

Plusieurs élus soulignent que le dispositif Vizzia nécessite un investissement humain important pour être mis en œuvre. Ils estiment qu'il est essentiel que le montant des amendes soit suffisamment dissuasif, à la fois pour assurer un retour sur l'investissement consenti et pour renforcer l'effet préventif du dispositif.

Le Comité Syndical par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE les nouvelles conditions de prêt du matériel Vizzia.

7. Délibération rapport annuel 2025

Monsieur Ferré présente les données du rapport annuel 2025. Il invite les membres du comité syndical à approuver le rapport annuel 2025.

Le Comité Syndical par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le rapport annuel 2025.

8. Délibération extinction de créances

Monsieur Ferré invite le Comité Syndical à constater l'extinction de créances de trois usagers (50€, 111.04€ et 90,36€) pour un montant total de 251.40€.

Le Comité Syndical par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE les extinctions de créances.

9. Délibération convention de prêt intégration d'une caution pour les colonnes Lolly

Monsieur Ferré explique que le Comité Syndical a approuvé en date du 13 mars 2026, la modification de la convention de prêt pour les manifestations, qui encadre la tarification et les modalités concernant le prêt de bacs et de colonnes. Les colonnes Lolly, acquises depuis peu ont un coût assez élevé à l'achat, il est donc proposé au

Comité Syndical d'intégrer une caution pour les associations qui sera prélevée en cas de dommage sur les colonnes.

Le Président propose une caution de l'ordre de 150€ par colonne.

Le Comité Syndical par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la modification de la convention de prêt.

Le secrétaire de séance

Benoit Peigné,



Le Président

Paul Ferré,

